



Paris, le 25 juillet 2013

Compte-rendu de la quatrième réunion du Groupe national de suivi de la mission relative à l'anticipation et à l'accompagnement des évacuations de campements illicites du mercredi 26 juin 2013

Participants

Associations

Monsieur Kader ATIA, AMPIL
Madame Raphaëlle BOUGRAT, Romeurope
Monsieur Christian CASTAGNA, Tukki
Monsieur Jean-François CORTY, Direction Mission France Médecins du monde
Monsieur Patrick DELOUVIN, Amnesty International France
Monsieur Laurent EL-GHOZI, FNASAT, Romeurope, Association pour l'accueil des voyageurs
Madame Marilisa FANTACCI, CNDH Romeurope
Monsieur Radoslaw FICEK, France Terre d'asile
Monsieur André GACHET, ALPIL
Madame Sophie GRAILLAT, DEI France
Monsieur Umberto GUERRA, Romeurope
Madame Marie-Geneviève GUESDON, MRAP
Madame Caroline GODARD, Rencontres tsiganes en Provence Alpes Côtes d'Azur
Madame Julie HESLOUIN, Amnesty international France
Monsieur Guillaume LARDANCHET, Hors la rue
Monsieur Antoine LAURENDEAU, Fondation Abbé Pierre
Monsieur Gérard LIPMANN, DEI
Monsieur Antoine MEYER, Institut Français des Droits et Libertés
Monsieur Dominique MICHEL, Addap 13
Monsieur Saimir MILE, La voix des Roms
Madame Marie-Louise MOUKET, ALJ
Monsieur Thomas OTT, Villes en transition, ITD Monde
Madame Pascale Quivy, CCFD-Terre solidaire
Madame Claire SABAH, Secours catholique
Madame Lola SCHULMANN, CNDH Romeurope, FNASAT – Gens du voyage
Madame Ramona STRACHINARU, ALJ 93

Services de l'Etat :

Monsieur Alain REGNIER, Préfet, Délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

Madame Zarah BOUDJEMAI-KALISC, Conseillère éducation DIHAL

Madame Anne CINGET, Chargée de mission DIHAL

Monsieur Manuel DEMOUGEOT, Directeur de cabinet de la DIHAL

Madame Dominique DEVIN-MAUZARD, Directrice du pôle développement de projets territoriaux DIHAL

Madame Nathalie GOYAUX, Direction générale de la santé

Monsieur Saïd ISSACK, Conseiller emploi DIHAL

Madame Judith KLEIN, Ministère de l'Éducation nationale

Madame Sylvie MOREAU, Ministère de l'Intérieur

Monsieur Frédéric VIEL, OFII

Madame Eugénie BAILLEAU, stagiaire DIHAL

Mission d'inspection interministérielle (IGA, IGAS, CGEDD, IGAENR)

Monsieur Pierre BOURGEOIS, Ministère de l'Intérieur, IGA

Monsieur Laurent RAVERAT, CGEDD

Madame Marie-Louise SIMONI, Ministère de l'Intérieur, IGA

Défenseur des droits

Madame Sophie LATRAVERSE

Alain REGNIER remercie les participants de leur présence et dresse un bilan d'étape des travaux de la DIHAL. Il fait le point sur la composition de l'équipe et indique qu'un nouveau sous-préfet rejoindra la mission début septembre.

Cette réunion du Groupe national de suivi est la quatrième depuis la circulaire du 26 août 2012. La prochaine échéance importante sera la journée du 27 septembre, organisée en partenariat avec le groupe d'élus volontaires et les associations, qui permettra de dresser le bilan et les perspectives de l'application de la circulaire. Elle sera divisée en ateliers et assemblée plénière.

Le DIHAL indique que depuis la réunion du 27 mars, il a continué à animer le réseau interministériel et réuni les correspondants départementaux. En outre, le 19 juin lors de la rencontre nationale des correspondants, l'ambassadeur de Roumanie en France est intervenu pour présenter la nouvelle politique du gouvernement roumain, en faveur de l'inclusion des Roms et en partenariat avec la France ainsi que le secrétaire général à l'immigration et à l'intégration qui a expliqué les modalités et la portée du partenariat avec la DIHAL, notamment pour l'appui aux projets de réinsertion de familles roumaines volontaires dans leur pays d'origine et l'accès à l'apprentissage du français via le réseau de l'Office français d'immigration et d'intégration.

La nouvelle contribution de la France à la stratégie européenne a été élaborée et devrait être présentée après le déplacement du Premier ministre en Roumanie en juillet.

Par ailleurs, le préfet Derache va faire au Premier ministre un rapport sur la situation des gens du voyage. Ce document fait l'objet de discussions interministérielles et parlementaires, à l'issue desquelles des décisions seront prises.

Enfin, le rapport de la mission d'inspection sur l'évaluation des dispositifs d'accompagnement des personnes présentes dans les campements a été remis dans la semaine au Premier ministre. Il sera rendu public immédiatement par les soins de la DIHAL et diffusé aux partenaires.

Présentation du rapport de la mission d'inspection interministérielle

Marie-Louise SIMONI (IGA) présente une synthèse du rapport. Elle souligne que cette étude a conduit la mission d'inspection (IGA, IGAS, IGAENR, CGEDD) dans 14 départements depuis le mois de janvier. Le but était d'évaluer la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012.

Le rapport est composé de cinq parties : une analyse de l'état des lieux ; une évaluation de la coordination des acteurs et des intervenants ; une évaluation de la mise en œuvre des dispositifs de droit commun ; une évaluation des dispositifs de stabilisation et d'insertion ; enfin des préconisations .

Le rapport met en évidence les difficultés de coordination des pouvoirs publics, les défaillances de dialogue entre les collectivités et l'Etat, la mise en œuvre insuffisante de l'accès aux droits.. Il prône notamment le pilotage régional du dispositif, ainsi qu'une vraie démarche d'intégration proche de celle menée pour les ressortissants extracommunautaires. Il encourage enfin les actions menées avec les pays d'origine des populations, notamment via les collectivités et les associations.

Laurent EL GHOZI (FNASAT Romeurope) estime que le rapport des inspections apporte peu d'éléments nouveaux. Il tient à souligner que l'usage du terme déplacement fait dans la présentation ne convient pas et ne correspond pas à la réalité qui est celle d'actes brutaux et traumatisants, d'autant plus qu'ils sont répétés.

Il remarque que le problème des populations roms n'est pas l'ignorance du système, mais le refus du système (à propos de la scolarisation). Il souligne également que l'inscription en mairie prônée par les inspections n'a aucun sens si les expulsions continuent.

Au dernier trimestre, 5000 personnes ont été évacuées, représentant un quart de la population concernée.

Il souligne que le droit au logement est un droit opposable : quand il n'y a pas de possibilité de logement, la stabilisation sur les terrains est un moyen de faire un travail social.

Il est surpris d'entendre que les villages d'insertion sont développés alors qu'ils n'accueillent que 10% des familles. Il s'interroge alors sur les critères de sélection pour ces villages. Selon lui, le travail offre la seule possibilité de sortie de ces situations (par la levée des mesures transitoires). Il est surpris que le rapport n'insiste pas plus là-dessus. Il est étonné que le rapport en reste à des mesures qui n'ont pas fait leurs preuves.

Saimir MILE (La voix des Rroms) est d'accord avec M. El Ghozi. Il attendait du rapport un bilan analytique, mais n'y a trouvé qu'une description d'une situation déjà connue. Il ajoute que l'insertion par le logement n'est pas possible et considère les villages d'insertion comme un fiasco. Il souligne qu'il n'existe pas de stratégie européenne imposée aux Etats, mais des stratégies nationales pour lesquelles la Commission européenne offre un cadre.

André GACHET (ALPIL) aurait aimé trouver dans le rapport une réponse à la question : quels sont les changements apportés depuis la circulaire ? Il remarque qu'il existe des disparités en termes d'appréhension du sujet, selon les territoires. Pour lui, les autorités qui fonctionnent de façon indépendante posent le problème du cadre d'action et de l'autorité nationale à rétablir.

Umberto GUERRA (Rromeurope) met en doute l'utilité des différents diagnostics locaux faits plusieurs fois sur les mêmes personnes dans des lieux différents, compte tenu des expulsions régulières.

Dominique MICHEL (Addap 13) affirme que son association entretient de très bonnes relations avec la préfecture, qui se sont améliorées depuis un an ; mais il fait part de la situation inextricable dans laquelle se trouve son association : dans les six semaines, 600 à 800 personnes seront expulsées. Il remarque qu'aucune commune ne réagit à ce sujet (sauf Gardanne), les seules collectivités agissant étant les régions et départements.

Kader ATIA (AMPIL) demande qu'on parle d'expulsions et non de déplacements. Il trouve regrettable que la question du « taux de tolérance » soit absente du rapport.

Marie-Louise SIMONI (Intérieur) répond que la mission a constaté des disparités importantes entre territoires. La mission d'inspection espère que le rapport permettra plus de coopération et de cohérence. Elle confirme que l'accès à l'emploi est essentiel. Elle souligne que les participants n'ont pu encore prendre connaissance de l'intégralité du rapport qui leur sera communiqué à l'issue de la réunion et qu'il comprend effectivement des analyses correspondant à leurs préoccupations.

Présentation du rapport d'Observatoire du CNDH Romeurope

Madame Lola SCHULMANN (CNDH Romeurope) présente une synthèse du rapport du Collectif Romeurope sur les situations de ressortissants européens en situation de précarité en France, pour la période 2012/2013. Ce rapport porte sur l'accès aux droits des citoyens européens vivant en bidonville, sujet central sur lequel est impliqué le Collectif depuis sa création. S'agissant de l'application de la circulaire du 26 août 2012, le collectif constate une grande disparité de traitement entre les différents régions et départements dans le volet préventif.

La mise en œuvre des recommandations de la circulaire demeure ainsi quasi-inexistante 10 mois plus tard. Ces constats, rapidement résumés, se fondent sur une collecte d'informations auprès des membres et partenaires de CNDH Romeurope. Afin d'avoir une pluralité de sources, ce rapport s'est basé sur des documents et des informations des principales collectivités publiques et de la société civile. Les éléments ainsi recueillis ne sont pas exhaustifs mais permettent de dresser un constat.

Jean-François CORTY (Médecins du monde) fait remarquer que la situation est toujours dramatique sur le plan sanitaire, que les situations d'urgence sont de plus en plus fréquentes. (2/3 des enfants ne sont pas suivis ; les expulsions régulières rendent impossible le suivi de pathologies chroniques (exemple tuberculose) ; 50% des femmes enceintes ne sont pas suivies.)

Le contexte de la crise n'aide pas, non plus que la barrière de la langue, la complexité des dossiers, les délais longs qui rendent très complexes l'accès aux soins. Les permanences de soins de santé sont trop centralisées, mal connues. Selon lui, il faut favoriser la décentralisation des soins.

Les populations roms restent fragiles, il y a une incohérence entre santé publique et politique d'expulsions.

Laurent EL GHOZI (FNASAT Romeurope) témoigne de son incompréhension face à une politique gouvernementale à double visage. Il observe une montée du racisme et de l'intolérance envers les populations roms. Il souligne le fait que les diagnostics n'ont pas pour but d'être une sélection. La situation s'est aggravée en un an.

Du reste, des propos d'élus et de ministres montrent leur méconnaissance du sujet.

Il reconnaît le travail de déstigmatisation de la DIHAL.

Présentation du rapport du Défenseur des droits

Sophie LATRAVERSE (Défenseur des droits) présente une synthèse du rapport du Défenseur des droits. Elle rappelle que le Défenseur des droits est saisi de situations spécifiques, et que son pouvoir d'enquête lui permet d'exiger des réponses de toute autorité.

En suivant les saisines (évacuations), le Défenseur des droits a l'occasion d'interroger chaque préfet sur l'application de la circulaire. Le rapport du Défenseur des droits se concentre sur le niveau d'exigence du droit français et communautaire, notamment pour la protection des enfants et des familles, et sur l'obligation d'hébergement d'urgence.

Sophie Latraverse fait des constats répétés sur la non-application de la circulaire par les services de l'Etat dans le cadre de procédures de démantèlement de campements illicites.

Le rapport préconise une série de mesures dont le rappel par le ministre de l'Intérieur aux préfets des principes et des modalités prévus par la circulaire (notamment une solution alternative au logement et l'application de la trêve hivernale). D'autre part, il recommande des mesures pour mettre fin à la destruction des biens des habitants des campements, notamment des documents administratifs (entreposage en un lieu approprié).

En matière d'éducation, le rapport révèle un refus de scolarisation et le maintien de situations qui permettent de ne pas maintenir les personnes sur les lieux. Elle rappelle les obligations de scolarisation aux maires par les ministres de l'Intérieur et de l'Education, rappelle aux préfets leur pouvoir de substitution du maire défaillant et suggère de recommander à l'Association des maires de France de rappeler les sanctions civiles et pénales encourues par des maires défaillants.

Enfin, le rapport note des pratiques discriminatoires d'accès aux soins, notamment pour l'Aide médicale d'Etat, au mépris du droit. Elle indique qu'une CPAM a reconnu des difficultés administratives pour les roms dues à une mauvaise interprétation des textes. Elle appelle les associations à faire remonter au Défenseur des droits des cas argumentés et documentés.

Présentation du rapport de DEI France

Sophie GRAILLAT (DEI France) présente une note d'alerte sur la situation des enfants vivant dans des bidonvilles. Elle rappelle que DEI France veille à l'application de la Charte de l'ONU en France. La note met en évidence la violence institutionnelle exercée sur les enfants. Elle ne demande pas de disposition particulière pour les enfants, mais pousse un cri d'alarme. Selon DEI France, il y a urgence.

Le traitement des enfants roms est discriminatoire et l'Etat est garant de ces discriminations. Il faut faire en sorte que ces enfants aient accès aux mêmes droits que les autres enfants. Elle met en évidence une destruction du tissu social. Elle insiste sur le traumatisme subi par les enfants durant les évacuations, et les retards majeurs en matière d'acquis scolaires, voire la déscolarisation complète.

André GACHET (ALPIL) remarque que les dernières interventions sont revenues sur le cadre juridique et confirme qu'il est fondamental de s'y référer.

Guillaume LARDANCHET (Hors la rue) est tout à fait d'accord avec Mme Graillat. Il rappelle que pour les adolescents, la scolarisation traditionnelle n'est pas forcément la solution la plus adaptée, les activités de formation étant parfois préférables. Il confirme que l'errance a toujours favorisé les activités de petite délinquance qui peuvent dégénérer.

Radoslaw FICEK (France Terre d'asile) note la contradiction entre certaines évacuations de campements et la mise en œuvre dans certains départements d'assignations à résidence.

Saimir MILE (La voix des Rroms) trouve l'analyse de DEI France sur la situation des enfants parfaite, mais dénonce une tendance à la marginalisation de cette question.

Alain Régnier répond qu'il considère la question des enfants comme centrale, et non marginale. Il rappelle en outre l'importance de l'engagement de la DIHAL pour la mise en œuvre de l'ingénierie territoriale.

Laurent EL GHOZI (FNASAT Romeurope) prend acte de l'analyse de DEI France, notant au passage que la discrimination des enfants roms est notoire et appelle depuis longtemps des actes.

Marie-Louise MOUKET (ALJ) tient à noter qu'il ne suffit pas de poser l'accès au droit commun, il faut le construire et l'accompagner. Il faut accompagner chaque famille.

Alain REGNIER souligne la nécessité de l'accès de tous au droit de tous.

Patrick DELOUVIN (Amnesty International France) s'interroge sur la raison pour laquelle la sortie de la contribution française à la stratégie européenne a été repoussée. Il voudrait savoir si le Premier ministre souhaite changer la stratégie.

Alain REGNIER indique que l'effort engagé depuis août 2012 portera ses fruits, malgré les réactions irrationnelles que peut susciter la question.

Sur les diagnostics

Anne CINGET (DIHAL) fait un point sur l'attribution des crédits d'ingénierie. L'attribution des crédits doit être achevée pour le 1^{er} juillet pour le dernier comité de pilotage. La liste des projets n'est pas encore établie, mais le sera à cette date. Il importe de noter que de nombreux projets se font avec des collectivités territoriales.

Kader ATIA (AMPIL) dénonce le fait qu'à Marseille, certains diagnostics réalisés récemment ont été utilisés par des juges des référés pour conforter des expulsions. Il déplore en conséquence la situation de plus en plus difficile pour des opérateurs de diagnostics qui sont traités par certains de « collabo ».

Umberto GUERRA (Romeurope) pense qu'il ne faut pas arrêter les diagnostics mais s'assurer qu'ils sont utiles. En moyenne 15 jours après un diagnostic, un campement est démantelé, ce qui devrait conduire à redéfinir la manière dont sont conduits et utilisés les diagnostics.

André GACHET (ALPIL) estime que l'évaluation sur la participation des personnes est essentielle. Il faut savoir qui est exclu du dispositif.

Dominique MICHEL (Addap 13) souligne le bon partenariat entre l'Etat et les associations, à Marseille. Cependant la période électorale s'annonce délicate.

Saimir MILE (La voix des Roms) rappelle que les diagnostics ne doivent pas servir à faire un tri. Il soulève le fait que l'Etat se sert des diagnostics pour des buts différents de ce qui est prévu par la circulaire.

André GACHET (ALPIL) propose un travail au sein des associations pour définir leur cadre d'action en tant qu'opérateurs.

Alain Régnier conclut en remerciant les personnes présentes de leur participation et leur engagement.